L'Égalité

DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE Nos 1.02, 22.62 — A ROUBAIX No 3.28 — A LENS No 0.53 — A DOUAI No 412

ABONNEMENTS — 3 mois — 6 mois — 1 an

Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste

Nord et Départements limitrophes . . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.

Autres Départements . . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Vendredi 20 Juin 1913

La Curée

Le procédé emprunté par le faux capitaine Philippe, arrêté avant-hier à Lille pour escroqueries, indique chez son auteur, à défaut de scrupules, un sens très réel de la psychologie et de l'actualité.

Quels n'ont pas été en effet les beaux rêves formés depuis quelques mois par les maçons, gâcheurs de plâtre, tailleurs de pierre, menuisiers, plombiers, etc., à la nouvelle des abondantes semailles de millions que le Génie militaire s'apprête à répandre sur eux, en échange de casernes improvisées et de locaux régimentaires édifiés à la diable !...

Quoi donc de plus ingénieux que cette idée de l'escroc Septime Rousselot, d'aller taper les entrepreneurs en leur promettant de fructueuses bâtisses au fort tarif ?

Mais voilà ! Septime a par trop forcé la note et sa générosité excessive finit par donner l'éveil à ses dupes.

Que les fournisseurs se rassurent cependant. Ils ne perdront rien pour attendre.

Nous avions tout récemment l'occasion de voir fonctionner, dans une ville de la région, une des commissions militaires qui sillonnent en ce moment le pays, achetant sans compter tout ce qu'il y a de chevaux à vendre, et affolant ainsi le public, les paysans surtout qui croient fermement que la France est à la veille d'une déclaration de guerre.

Et en effet, il y a de quoi ! Qu'on en juge.

Nous avons vu là tous les maquignons du pays traînant devant les acheteurs militaires les rosses les plus caricaturales, les carnes les plus apocalyptiques. Stupéfiées par des drogues qui leur rendaient un semblant de vigueur factice, les déplorables bêtes étaient achetées presque sans examen à des prix variant entre 150 et 250 pour cent de leur réelle valeur marchande.

Alléchés par l'aubaine, des industriels, des commerçants n'hésitaient pas à se défaire, aux dépens de l'Etat, d'une cavalerie fatiguée et vieillie, tout en réalisant la bonne affaire.

Et lorsque, par hasard, un carcan, par trop squelettique ou boiteux, était refusé, nous avons entendu de joyeux compères en blouse bleue se promettre de le faire « passer » à telle ou telle autre commission d'achat devant fonctionner prochainement dans des villes voisines.

Ces faits inqualifiables, nous en certifions la complète exactitude. N'importe quel connaisseur, de bonne foi, les confirmerait au besoin...

Et si demain la Chambre ordonnait une enquête sur les achats de chevaux destinés à l'armée, elle se rendrait compte que les deniers de l'Etat, c'est-à-dire les nôtres, sont indignement dilapidés. — Maurice MONIER.

OPINIONS

EST-CE LA GRÈVE DES ASPIRANTS FONCTIONNAIRES

La plupart des journaux, échos de l'opinion commune, se sont étonnés ces temps derniers d'apprendre à leurs lecteurs l'imminence d'une grève des candidats aux fonctions publiques. Il paraît qu'en février vingt places de rédacteur au ministère de la guerre n'ont trouvé que dix-neuf candidats. L'instruction publique, plus heureuse relativement, aurait compté trente-deux candidats en mars pour huit emplois vacants. Nous voilà loin des cent candidats pour trois places au ministère des finances. Cela est du temps jadis. Mais voici du plus récent. Entre 1900 et 1905, le ministère des travaux publics comptait bon an mal an une quarantaine de candidats pour une vacance de sept à huit places. En 1910, les concurrents n'étaient qu'une douzaine, et dix seulement l'année suivante. Et ceux-ci étaient de si excellente qualité qu'on n'en put admettre que deux, bien qu'il y eût six emplois disponibles.

Faut-il se réjouir ou convient-il de s'alarmer de cette désaffectation croissante des emplois publics ? Il y a mieux à faire, je pense, que du sentiment dans un sens ou l'autre. Une recherche méthodique des causes, une déduction aussi avertie que possible des conséquences, voilà que me semble plus intéressant. Nous verrons ensuite si le petit bourgeois qui rêve un gouvernement au meilleur marché et l'anarchiste qui ne veut point de gouvernement du tout peuvent espérer de ce mouvement la réalisation de leurs désirs contraires.

Il semble bien que la principale cause d'un mouvement qui dépeuple à la fois nos écoles normales et nos écoles militaires soit économique. Les traitements de début ont bien été améliorés pour les fonctionnaires soumis à la loi de l'avancement. Mais, d'une part, ils n'ont pas été relevés à la mesure des traitements équivalents du commerce et de l'industrie, et, d'autre part, l'écart est moindre aujourd'hui que jadis entre le traitement du débutant et la prébende du grand chef parvenu au sommet de la hiérarchie. La première raison fait qu'un nombre croissant de jeunes gens préfèrent se vouer aux carrières industrielles et commerciales qui offrent un salaire de début plus élevé. Ils passent volontiers sur le risque à courir, car un homme qui entre dans l'administration a son pain cuit jusqu'à sa dernière bouchée, avant, d'autre part, senti que ce risque est moindre à présent, du fait de la grande prospérité économique de ces dernières années.

Il ne se présentera donc guère aux concours de l'administration que les postulants les moins armés de savoir ou d'énergie. Quant aux autres, que leurs goûts, l'hérédité ou quelque cause accidentelle aura dirigés de ce côté, ils ne tarderont pas à constater qu'on est mieux payé dans les hauts emplois des entreprises particulières que dans ceux de l'Etat. Et nombre d'entre eux quitteront à mi-carrière les fonctions publiques et s'en iront gagner de l'argent à brassées dans la banque, le négoce et les grands organismes de production et de transports.

Ce mouvement est servi par la marche croissante de l'Etat vers un régime de pleine démocratie, c'est-à-dire de moindre inégalité des conditions dans le personnel des services publics. S'il n'a pas pour corollaire une réforme profonde du mécanisme de ces services, une simplification de notre paperasserie, une décentralisation des organes spéciaux et locaux, c'est l'encrassement, l'engourdissement, l'ankylose, d'autant plus flagrante que le reste du monde se meut avec plus de rapidité. L'Etat et ses organes cesserait alors d'être l'expression de la chose publique, le représentant de l'intérêt commun, supérieur et permanent, pour devenir l'obstacle à une vie collective intensifiée. Autrefois, je m'en réjouirais. Mais convaincu de la nécessité d'un régulateur commun [illegible] activités individuelles et des [illegible] collectives toujours [illegible] et en contrats contentieux, je suis de ceux qui préfèrent adapter l'Etat aux transformations continues [illegible] que le détruire au péril de voir [illegible] dans le chaos.

[illegible] supprimer l'Etat. [illegible] au contraire. [illegible] l'individu est plié sous des tyrannies de religion, de clan, de coutume et d'ignorance, l'Etat est au minimum. [illegible] que l'Etat est le plus achevé, et que ses organes sont à la fois plus nombreux, plus déliés [illegible] et moins oppressifs.

Le problème n'est donc pas de supprimer l'Etat, ni de réduire ses fonctions à un minimum qui, livrant les faibles à l'arbitraire des puissants, provoquerait les révoltes et leurs réactions consécutives. Il consiste à multiplier, par le savoir répandu à pleines mains, les individus aptes aux tâches de direction. Il consiste, de plus, à rénover les méthodes administratives, à remplacer leur régime de demi-paresse des siècles écoulés par un régime d'activité qui corresponde aux transformations opérées en ce sens dans la vie entière de la société. Et pour que le jeune homme entrant dans la vie active ne soit pas davantage sollicité de servir l'Etat, s'il est paresseux de corps et d'esprit, ou les grandes compagnies, s'il est avide d'un gain hors de proportion avec le besoin et la valeur du [illegible] de l'effort [illegible] collective sur lui et sur les entreprises [illegible] gradés de [illegible] et de [illegible].

[illegible]

EUGÈNE FOURNIÈRE.

CHOSES ET AUTRES

Probablement

Il y a quelques mois, je faisais connaître à cette place le moyen habile, mais perfide, employé par un curé pour obtenir des signatures contre le projet Brard. Le renseignement m'avait été fourni par un de mes lecteurs, homme très estimable et témoin digne de foi. Cependant, un journal parisien ayant, à son tour, raconté le fait, le moniteur de l'antisémitisme se mit en colère. — Il est trop commode, s'écria-t-il, de faire état, contre les catholiques, d'une histoire probablement inventée de toutes pièces. » Goûtez bien, je vous prie, la force de ce « probablement ». Le moniteur de l'antisémitisme aurait pu aller aux renseignements, mener une courte enquête, se livrer à des vérifications indispensables. C'eût été trop simple ; c'eût peut-être été dangereux. Il décrète donc sans hésitation, hardiment, que l'histoire que j'ai racontée est « probablement » fausse. Telle est la méthode des adversaires de l'école laïque. — « On a essayé de me tuer, dit l'instituteur de Coufouleux. » Il montre la trace du coup de feu tiré contre sa maison ; il produit des lettres de menaces qu'il a reçues ; il a des témoins. — « L'instituteur de Coufouleux est probablement un menteur ! » déclarent les cléricaux. Ah ! ce « probablement » ! Il est magnifique ; je veux le peindre en or et le faire encadrer !

Or, voici un autre témoignage que « probablement », on déclarera irrecevable et inopérant :

« Monsieur — m'écrit un de mes lecteurs qui, bien entendu, signe et donne son adresse — à propos de la pétition contre le projet Brard, je crois de mon devoir de vous signaler comment on procède à... (ici le nom d'une commune de l'Aveyron) pour avoir des signatures. Le curé se rend en personne chez ceux dont il se croit sûr ; aux autres, il délègue un ami ou un parent auquel il a soin de faire la leçon. S'il se peut, on fait signer sans rien dire l'objet de la pétition, ou bien on se sert de toutes sortes d'arguties pour en dénaturer la portée. De telle sorte que la grande majorité de la population qui, laissée libre et votant à bulletin secret se prononcerait pour le monopole de l'enseignement à tous les degrés, signe cependant contre le projet Brard. Pour être véridique, il faut ajouter que beaucoup se refusent à signer ; mais le curé se rattrape avec les femmes et les enfants ; je connais des gamins de dix à douze ans qui ont signé. »

Ces gamins-là auront-ils vingt ans dans quelques semaines, c'est-à-dire quand M. Groussau ou quelque autre député réactionnaire produira la pétition des pères de famille catholiques à la tribune ? En d'autres termes, les signatures de ces gosses seront-elles comptées comme émanant de citoyens en âge de savoir ce qu'ils signent ?

Je laisse au moniteur de l'antisémitisme le soin de répondre :

— Probablement. GRIFF.

CHRONIQUE

UN GENTLEMAN

Je n'avais jamais été un cheminot [illegible] désastreux, ou non [illegible]. Durant tout l'après-midi, je n'avais pas gagné un seul coup [illegible] étaient émmes.

Cependant, il me restait quelque monnaie en [illegible] dîner, et je [illegible].

C'était un garçon très maigre, au teint pâle, qui venait du Nord [illegible] le genièvre [illegible] jamais bien [illegible] son nom [illegible] le docteur. Pourtant, [illegible] bien qu'il n'avait pas poussé très loin ses études médicales, [illegible] que [illegible] me plaignais de maux d'estomac, il me conseilla d'aller consulter un pharmacien.

Il ne me plaisait pas beaucoup, mais j'avais des peines de cœur et j'éprouvais le besoin de les confier à quelqu'un.

Je savais bien qu'il ne s'intéresserait guère à mes affaires de sentiment ; d'ailleurs, personne ne s'intéresse jamais aux affaires de sentiment d'autrui. Alors, autant lui qu'un autre [illegible].

Au reste, il écoutait bien et il avait une manière à soi de hocher la tête d'un air apitoyé, et il ne vous interrompait jamais.

[illegible] n'était pas homme à [illegible] pour accepter une invitation [illegible] de simplicité.

— On [illegible] lui demandai-je.

Mais cela m'était égal [illegible] n'avais pas dîné, parce que [illegible] jamais au [illegible] dîner.

Il ne répondit pas, mais je sentais qu'il avait envie de me proposer quelque restaurant de sa connaissance. La discrétion, sans doute, le retenait. Il avait des usages et savait que si l'amphitryon doit demander à son invité de choisir l'endroit du dîner, celui-ci doit affecter de n'avoir point de préférences.

Nous restions plantés sur le trottoir en face du Cercle, sans parvenir à nous décider.

— Je connais bien une petite boîte, fit-il enfin, mais je ne sais si elle vous plaira. C'est à côté du square d'Anvers, la nourriture y est saine et pas chère.

Je ne voyais pas d'inconvénient [illegible] Sa figure s'éclaira.

— C'est un marchand de vin, reprit-il [illegible] vous verrez, c'est très bien fréquenté [illegible] pourrions monter jusque-là à pied, [illegible] mettra en appétit.

Je me laissai conduire. Il ne [illegible] qu'il était préoccupé.

Pendant tout le repas, il ne parla que [illegible] commander les mets et vanter la cuisine de l'établissement.

Il ne devait pas être difficile, car cette [illegible] était exécrable. Mais je me gardai de le lui dire pour ne pas le contrister.

Ce qui m'ennuyait, par exemple, c'est [illegible] manifestement distrait et n'écoutait [illegible] mes confidences.

Toutefois, il hochait de temps en temps la tête, de son air apitoyé. Mais c'était chez [illegible] une habitude qui ne l'empêchait pas [illegible] l'esprit ailleurs.

Vers le dessert, il commença de s'agiter [illegible] sa chaise ; il était troublé. Plusieurs fois [illegible] qu'il allait me demander quelque chose, mais il ne s'y décidait pas. Au café, il n'y tint plus ; il se pencha vers moi.

— Dites donc, puisque vous m'invitez, est-ce que cela ne vous ferait rien, quand on apportera l'addition, de me donner l'argent à moi ? Parce que, n'est-ce pas, on me fait crédit dans la maison ; alors, on mettra nos deux dîners sur ma note, ce sera toujours ça de gagné.

Et je compris pourquoi il m'avait paru préoccupé, et les raisons de la satisfaction qu'il avait montrée lorsque j'avais accepté sa proposition de me conduire dans ce restaurant.

— Si nous allions passer la soirée au théâtre ? me proposa-t-il. J'ai deux billets de faveur : c'est à mon tour de vous inviter.

Je n'avais pas envie de retourner au Cercle. Nous prîmes une voiture qu'il me laissa payer. C'était bien le moins, puisqu'il m'offrait le spectacle.

Au contrôle du théâtre, on nous donna deux fauteuils où l'on était très mal. Il s'en irrita.

— Quelle boîte ! Attendez-moi, je vais faire changer nos places.

Il revint, en effet, avec un coupon de baignoire sur lequel s'étalait en grandes lettres le mot « faveur ».

— Je suis arrivé à temps, me dit-il, le contrôleur s'en allait. Celui qui le remplace ressemble d'une façon frappante à Larmaudy, l'ancien commissaire des jeux.

Je ne connaissais pas Larmaudy, mais je manifestai le plus grand intérêt à cette découverte.

Mais la principale interprète de la pièce qu'on représentait, souffrante ce soir-là, était doublée, et la pièce lui parut assommante. Il grogna.

— Pour ne voir ici que des doublures, ce n'est pas la peine d'y venir. Voulez-vous que nous partions ?

Il m'avait invité, je devais être de son avis. Pendant que l'ouvreuse me passait mon pardessus, il s'absenta quelques instants. Quand il me rejoignit, il avait l'air tout joyeux.

— Vous comprenez, me confia-t-il, l'interprétation n'est pas celle de l'affiche, j'ai profité du changement de contrôleur pour me faire rembourser notre baignoire. Je crois que, maintenant, ce qui me reste de mieux à faire est d'aller voir au Cercle si la partie marche. Je me sens en pleine veine. C'est dommage que vous ayez perdu tout votre argent cet après-midi, sans quoi je vous aurais offert de nous associer.

Je le laissai s'en aller seul.

Je crains bien qu'il ne soit pas un garçon très délicat.

Fortuné PAILLOT.

La Nationalisation des Médecins

Au moment où le gouvernement prépare un projet de loi sur l'assurance en cas d'invalidité et de chômage, il est intéressant de se demander si le résultat ne sera pas, en France comme en Angleterre, un premier pas vers la « nationalisation » des médecins.

Cette loi n'est pas une nouveauté. Comme la plupart des lois sociales en discussion, elle nous vient de l'étranger. Elle est déjà en vigueur en Angleterre, depuis un an, grâce à l'activité merveilleuse du Chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George. On sait que cette loi assure, par des versements obligatoires de l'ouvrier, du patron et de l'Etat, à environ [illegible] millions d'ouvriers anglais des indemnités d'environ 50 francs par mois en cas de maladie, et, en plus, le traitement médical gratuit. Pour assurer l'exécution de ce dernier article, M. Lloyd George a dû diviser l'Angleterre en districts administrés par un ou plusieurs médecins qui, moyennant une rétribution versée par l'Etat, prodiguent ainsi leurs soins à leurs administrés, sans frais pour ces derniers.

Est-ce ainsi que M. Chéron entend appliquer son projet ? Il n'y a guère d'autre moyen [illegible] le fait de faire ainsi des médecins [illegible] agents de l'Etat [illegible] il faut le dire [illegible]. Les [illegible] pas tous les assurés [illegible] ne sont pas [illegible] ils ne sont [illegible] ils le seront bientôt tout à fait. [illegible] a fait bien des progrès [illegible] Marche surtout depuis que M. Lloyd George a su imposer [illegible] Medical Association [illegible].

[illegible]

... ainsi condamnés ! L'invalidité appartient au docteur seulement. Il est ridicule et coupable de laisser au malade, souvent ignorant, le soin de requérir, quand il l'entend, les services du médecin. Le seul remède à cette fausse situation, c'est la nationalisation des médecins. Faire d'eux des inspecteurs de la santé publique, leur confier l'administration médicale de quartiers, leur laisser une initiative pleine et entière en faire des fonctionnaires responsables [illegible], voilà la une réforme des plus belles et vers laquelle la loi sur l'assurance en cas de maladie sera, espérons-le, un premier pas.

Jack BELL.

ÉCHOS

LES LAMPISTES MINISTERIELS

[illegible]

JOURNAUX

M. [illegible] vient de relever [illegible] de l'Intérieur une statistique des journaux en France qui renferme des chiffres curieux.

Paris publie 2.588 journaux et les départements 3.529.

Ces chiffres élevés n'étonneront personne. Mais, ce qui surprendra bien des gens, c'est que Paris ne compte au nombre de ses journaux que 80 quotidiens politiques et d'informations, alors qu'il se publie 195 feuilles financières et 206 journaux de médecine.

Ces derniers détiennent le record. Sommes-nous donc si malades ?

LES RATS MORTS...

Il vient de mourir, à New-York, un multimillionnaire, M. Welles, l'inventeur d'une mort-aux-rats qui est la providence des fermiers américains. Et voulez-vous connaître la raison qui détermina M. Welles à s'occuper de chimie et à se spécialiser dans l'étude des poisons pour les souris et les rats ?

Dans sa jeunesse, il était très pauvre et vivait avec un compagnon de misère qui lui offrait la moitié de son grenier et de son pain quotidien. Un dimanche soir que M. Welles avait particulièrement faim, il s'aperçut que les rats du grenier avaient rongé les quatre cinquièmes de sa part de pain.

Il jura de se venger de ces bêtes malfaisantes. Il a tenu parole. Les rats l'ont même enrichi, contrairement à leurs congénères des coulisses de l'Opéra, qui ruinent ceux qui les approchent !

NE VOUS LAVEZ PAS

Vous croyez sans doute, sous la suggestion d'une méthode éducative surannée, qu'il est bon de tenir son corps à l'état de propreté, et d'absorber le plus possible d'air pur. Vous croyez qu'en vous livrant à des ablutions quotidiennes vous vous débarrassez de microbes dangereux, et qu'en aspirant largement le vent qui passe sur la mer ou à travers des arbres, de préférence aux émanations empoisonnées des villes, vous vivifiez vos poumons ?

Erreur, erreur funeste.

Un savant anglais — ces gens sont sans pitié — nous apprend qu'en nous lavant, nous détruisons « l'épiderme protecteur » qui remplit sur notre corps l'office que remplissent les tuiles sur une maison.

Nous devrions avoir « une peau cornée » (sic) dans laquelle aucun microbe ne peut pénétrer.

« Si nous avions la peau comme la carapace d'une tortue, nous serions à l'abri des microbes... Des lavages abondants augmentent le nombre des microbes sur la peau ». Et c'est la raison pour laquelle, sans doute, nos pères, si indifférents aux soins de propreté depuis le commencement du XVIIe siècle, devaient leur étonnante résistance et une santé à toute épreuve !

Mais l'air pur ?

La question de l'air pur est, d'après notre savant, une « horrible superstition ».

Nos pères, cependant, s'ils ne se lavaient pas, ou s'ils se lavaient peu, aspiraient beaucoup d'air pur.

Alors ?

Alors, laissons le savant d'outre-Manche barboter... en dehors d'une cuvette.

Les « trois ans » devant la Chambre

M. Bénazet tente vainement de réfuter le discours de Jaurès. – A la puissante argumentation du leader socialiste, son contradicteur n'oppose qu'un joli morceau de littérature. – On attend toujours des chiffres et des preuves à l'appui de la thèse gouvernementale.

(De notre envoyé spécial)

[illegible] généraux allemands parlant de réservistes allemands pour [illegible] que les réservistes français sont [illegible] le Français possède des qualités [illegible] innées chez lui, qualités que l'Allemand n'acquiert que par l'entraînement [illegible] qu'il perd ensuite.

M. Bénazet a parlé ensuite de levées en masse [illegible] de réserves. Mais, ainsi que [illegible] fait remarquer M. Franklin-Bouillon, la levée en masse de non-instruits n'a aucun rapport avec l'organisation de réserves instruites.

A propos des forteresses, M. Benazet a eu une phrase heureuse mais c'est celle que prononcent tous les adversaires de la loi de trois ans.

Enfin, si l'examen des faits en Mandchourie, en Macédoine et en Thrace a montré que les « réserves pures » ne valaient pas les troupes de l'active, [illegible] M. Benazet a obtenu une porte [illegible]. Mais la démonstration de l'orateur a [illegible] a été obligé de [illegible] que les régiments « actifs » bulgares comptaient au moins trois réservistes pour un homme de l'active [illegible] avec la [illegible] régiments de première [illegible] homme de la réserve [illegible] homme de l'active.

[illegible] pour avoir [illegible] M. Benazet.

B. L.

Le discours de M. Benazet

La discussion du projet de loi sur le recrutement n'a repris hier qu'après quatre heures, les membres du Gouvernement ayant été retenus à la commission du budget.

M. Benazet monte à la tribune pour répondre à Jaurès. Il rend hommage à l'immense talent de son collègue, mais regrette que Jaurès n'ait pas développé le texte même de son contre-projet et s'en soit tenu à affirmer sa confiance dans les unités de pure réserve mieux et plus puissamment encadrées.

M. Bénazet n'a pas la même confiance, car il pense qu'il est difficile d'arracher à leurs préoccupations les hommes pris par les occupations de la vie privée.

D'ailleurs, ajoute l'orateur, ce n'est pas là qu'est le problème actuel. L'Allemagne vient d'augmenter ses effectifs de temps de paix et elle a amélioré son encadrement. Pourquoi ?

M. BENAZET. — Ma conviction est que l'Allemagne cherche à être capable d'une agression immédiate.

Et comme l'orateur fait des citations pour appuyer son affirmation, Jaurès s'écrie : « Nous sommes d'accord » et quelques instants après un député de la gauche remarque : « Mais c'est Jaurès qui a dit cela », et Vaillant dit encore : « Nous sommes d'accord, soyons d'accord sur les conclusions. »

Ces remarques ont coupé l'effet qu'attendait M. Bénazet d'une citation de texte dont il ne nommait pas l'auteur.

Et son embarras augmente lorsque Jaurès lui dit :

JAURES. — Mais bien avant que vous ayez porté ici votre loi de trois ans, j'ai précisé ma pensée que vous avez l'air d'avoir mystérieusement découverte. Et j'ai adjuré les gouvernements d'organiser démocratiquement notre armée pour résister à une attaque rapide et massive. Je n'ai pas dit autre chose.

Ayant terminé sa citation, M. Bénazet fait l'historique de l'armée de la Prusse au XVIIIe siècle.

Puis lit des citations d'auteurs allemands, qui expriment des craintes sur la valeur de leurs réservistes. Il passe à des citations d'auteurs français, cette fois, qui déclarent mauvaises les levées en masse.

M. BENAZET. — En 1793, après la levée en masse, nous avons eu onze cent mille hommes à opposer à une coalition de trois cents mille hommes et nous avons été vaincus pendant un an et demi.

JAURES. — Comme à Jemmapes ou à Valmy.

M. FRANKLIN-BOUILLON. — La levée en masse, n'a aucun rapport avec l'emploi des réserves instruites.

L'orateur continue inlassablement ses citations historiques, parle de l'organisation des armées de la révolution, se fait rectifier par M. Dejeante, puis revient à l'emplacement des troupes royales avant 1789. Ce qui provoque des murmures d'impatience.

M. Benazet passe à l'examen de la question des forteresses qu'il déclare inutiles, et [illegible].

M. BENAZET. — Il ne suffit pas de faire [illegible] pays, qu'il suffit de forteresses pour le défendre. Ce serait affaiblir son moral au moment où il est le plus nécessaire de le relever ; car la véritable défense du pays c'est le peuple tout entier debout.

Applaudissements sur quelques bancs au centre et à gauche s'élèvent des interruptions. On fait remarquer à l'orateur que personne n'a soutenu que les forteresses étaient suffisantes.

La question des réserves

Nous arrivons enfin à la question des réserves.

Une interruption de M. Félix Chautemps oblige M. Bénazet à préciser qu'il ne parle que des unités composées uniquement de réservistes.

Nous voici revenus aux citations. Ce sont d'abord des extraits d'ouvrages sur la guerre de Mandchourie d'après lesquels les régiments de réserve, russes ou japonais, n'ont rendu de services qu'après quelques jours d'entraînement.

[illegible] plaines de la Mandchourie dans les plaines de la Thrace. Nouvelles citations qui tendent à montrer que les unités de réserves, — il s'agit toujours de réserves pures, — n'ont été employées qu'après plusieurs semaines de campagne et seulement après les troupes actives.

Mais voici qu'une fort opportune interruption vient percer à jour l'équivoque que l'on essaye constamment de créer.

M. FRANKLIN-BOUILLON. — Quel est le chiffre exact, dans les formations que vous appelez actives, que vous avez qualifié de troupes d'élite, des réservistes par rapport aux hommes venant de la caserne ? La proportion est-elle bien comme vous l'avez dit je crois de 1 homme de la caserne pour 3 ou même 4 réservistes ?

M. BENAZET. — Parfaitement.

M. FRANKLIN-BOUILLON. — Je vous fais constater la thèse que nous soutenons puisque avec le service de deux ans la proportion dans nos régiments actifs ne sera que de un homme de la réserve pour un homme de la caserne. Vous venez de faire une démonstration en notre faveur. Je vous en remercie. (Applaudissements à gauche.)

M. Bénazet essaye bien de se rattraper en disant que la mobilisation bulgare a été faite un mois à l'avance, mais l'effet produit par la mise au point de M. Franklin-Bouillon n'en reste pas moins.

Après une suspension de séance M. Bénazet reprend son discours.

Résumant les faits qu'il a apportés à la tribune, il dit que tout se concorde à démontrer que le nombre n'est pas le facteur primordial à rechercher et que le facteur prépondérant est la qualité.

Il fait un tableau plutôt noir et sinistre du champ de bataille moderne.

M. BENAZET. — Il faut que le soldat sache se cacher, marcher ou surgir quand l'ordre lui en est donné. Il faut qu'il s'habitue à l'idée de la discipline. Il faut que dans l'ouragan de la bataille l'homme ne songe ni à sa femme ni à ses enfants ni à sa mort.

C'est sur le compte-rendu des batailles turco-bulgares que l'état-major s'est demandé s'il ne devait pas porter tous ses efforts sur le moral des troupes.

Une politique subalterne et indépendante ne convient pas à une démocratie comme la nôtre. Si la République était battue que ferait l'extrême gauche de cette assemblée de son idéal démocratique.

Elle doit consentir à faire pour le pays tout ce qui est essentiel et nécessaire. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.)

M. Bénazet termine, applaudi sur les mêmes bancs, en disant qu'il espère que les représentants du peuple sauront toujours faire comprendre au pays que la loi de 3 ans est nécessaire.

Ce discours est un assez joli morceau de littérature mais on attend toujours les chiffres et les preuves réclamés à maintes reprises par les républicains.

F. L.

Séance du matin

Les indemnités pour maladies professionnelles

Paris, 19 juin. — La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Dron, vice-président.

La Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif aux maladies professionnelles et de la proposition de loi de M. J.-L. Breton et de plusieurs de ses collègues tendant à étendre aux maladies d'origine professionnelle le régime de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.